

LE MYSTERE DE ST-HENRI

Nouvel interrogatoire de Demers

La fille Deguise a perdu la mémoire

Elle n'a pas vu de taches de sang sur certain esquisse-mains

Le père Deguise a fermé son magasin deux jours

Un témoignage suggestif

Ajournement à huit jours

Cinq à six cents personnes se sont réunies hier soir, dans la grande salle de l'hôtel de St-Henri, pour assister à l'enquête qui avait lieu sur le mystérieux drame de St-Henri.

M. Demers, continue le témoin, n'avait aucune préférence. Elle recevait tous mes amis de la même manière. Mes enfants sont à St-Charles.

M. Demers, à la fin de son témoignage répète encore qu'il ne soupçonne personne à Montréal comme étant le meurtrier de son épouse.

M. Demers, à la fin de son témoignage répète encore qu'il ne soupçonne personne à Montréal comme étant le meurtrier de son épouse.

M. Demers, à la fin de son témoignage répète encore qu'il ne soupçonne personne à Montréal comme étant le meurtrier de son épouse.

M. Demers, à la fin de son témoignage répète encore qu'il ne soupçonne personne à Montréal comme étant le meurtrier de son épouse.

M. Demers, à la fin de son témoignage répète encore qu'il ne soupçonne personne à Montréal comme étant le meurtrier de son épouse.

M. Demers, à la fin de son témoignage répète encore qu'il ne soupçonne personne à Montréal comme étant le meurtrier de son épouse.

M. Demers, à la fin de son témoignage répète encore qu'il ne soupçonne personne à Montréal comme étant le meurtrier de son épouse.

sur l'ordre de M. Hayden, je suis descendu dans la cour prendre la mesure de divers sièges de voitures, ce qui m'a occupé jusque vers trois heures.

Je ne m'en rappelle pas. —Ne vous rappelez-vous pas que votre père a longuement discuté cette chose avec M. le curé Décaré?

—Je ne m'en rappelle pas. —Vous vous rappelez sans doute que quand je suis descendu d'en haut, j'ai dit à votre père: Cette femme a été assassinée, et il m'a répondu: C'est impossible!

—Je ne m'en rappelle pas. —Quand votre père a-t-il dit pour la première fois que Mme Demers était morte depuis le matin?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce qu'il a dit que vous n'avez pas vu de taches de sang sur les mains de votre père?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce que vous vous rappelez avoir vu de la poudre sur le visage de votre père?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce que vous vous rappelez avoir vu de la poudre sur le visage de votre père?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce que vous vous rappelez avoir vu de la poudre sur le visage de votre père?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce que vous vous rappelez avoir vu de la poudre sur le visage de votre père?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce que vous vous rappelez avoir vu de la poudre sur le visage de votre père?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce que vous vous rappelez avoir vu de la poudre sur le visage de votre père?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce que vous vous rappelez avoir vu de la poudre sur le visage de votre père?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce que vous vous rappelez avoir vu de la poudre sur le visage de votre père?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce que vous vous rappelez avoir vu de la poudre sur le visage de votre père?

—Je ne m'en rappelle pas. —Ne vous rappelez-vous pas que votre père a longuement discuté cette chose avec M. le curé Décaré?

—Je ne m'en rappelle pas. —Vous vous rappelez sans doute que quand je suis descendu d'en haut, j'ai dit à votre père: Cette femme a été assassinée, et il m'a répondu: C'est impossible!

—Je ne m'en rappelle pas. —Quand votre père a-t-il dit pour la première fois que Mme Demers était morte depuis le matin?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce qu'il a dit que vous n'avez pas vu de taches de sang sur les mains de votre père?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce que vous vous rappelez avoir vu de la poudre sur le visage de votre père?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce que vous vous rappelez avoir vu de la poudre sur le visage de votre père?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce que vous vous rappelez avoir vu de la poudre sur le visage de votre père?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce que vous vous rappelez avoir vu de la poudre sur le visage de votre père?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce que vous vous rappelez avoir vu de la poudre sur le visage de votre père?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce que vous vous rappelez avoir vu de la poudre sur le visage de votre père?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce que vous vous rappelez avoir vu de la poudre sur le visage de votre père?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce que vous vous rappelez avoir vu de la poudre sur le visage de votre père?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce que vous vous rappelez avoir vu de la poudre sur le visage de votre père?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce que vous vous rappelez avoir vu de la poudre sur le visage de votre père?

NOTES OUVRIERES

CONSEIL CENTRAL DES METIERS ET DU TRAVAIL

Le Conseil Central a tenu son assemblée régulière, hier soir, sous la présidence de M. C. J. Ryan.

Des lettres de créance ont été reçues de l'Union des Peintres No 74. Après l'adoption des minutes et l'appel des délégués, on procéda à la nomination des officiers pour le prochain semestre.

Sont sur les rangs: pour la charge de président, MM. Ryan et Fontaine; vice-président, Rodier, Hogue et Dodi; secrétaire anglais, Darlington et Walsh; secrétaire français, Becquet et Deguire; secrétaire-correspondant, Magloire Hogue; secrétaire-financier, P. C. Chate; trésorier, Béland, Milbourne et Brennan; sergent-d'armes, Pepin, Wilkinson et Brabant.

Comité des lettres de créance: MM. Lafontaine, Lesage, Milburpe, Darlington, Bequet, Maguire, Brodwick, Béland, Walsh, Charland, Rodier et Deguire.

Comité d'Organisation: MM. Boudreau, Wilkinson, Dodi, Cusson, Freedlander, Darlington, Forget, Bequet, M. Walsh, Henri, Dupont et Fontaine.

Comité de Législation: MM. Maguire, Pepin, Béland, Rodier, M. Walsh, Milburpe, Bequet, Cusson, Freedlander, Darlington, Dodi, Béland, Malhot, Hogue, Brennan et Brodwick.

Auditeurs: MM. Lesage, Henri, Béland et Charland.

Les élections auront lieu le 4 juillet prochain. Le Conseil a décidé de nommer un comité spécial composé d'un délégué de chaque métier engagé à la construction des bâtiments.

Ce comité se compose de M. Cusson, pour les peintres; M. Forget, pour les tailleurs de pierre; M. Deguire, pour les peintres et de M. Ramsay, pour les charpentiers et menuisiers.

Une résolution a été adoptée à l'unanimité protestant contre le projet de loi de Sir Charles Hibbert Tupper, tendant à abolir la publication des journaux du dimanche.

Copie de cette résolution doit être envoyée à Sir Mackenzie Bowell à Ottawa.

Un comité composé de MM. Milburpe, Walsh, Latourrelle, Béland et Levesque a été nommé pour prendre des renseignements et faire rapport sur le montant des recettes provenant du piquet-nique, donné l'an dernier, au bénéfice de Mme Sandilands.

Les cigares sont en vente dans une certaine manufacture de cigares, qui après avoir obtenu l'étiquette de l'Union, refuse de payer les salaires courus aux ouvriers.

PARLEMENT FEDERAL

A propos de Louisbourg

Les livres Immoraux — SENAT

Ottawa, 20-Le sénateur Poirier a interpellé le gouvernement pour savoir si l'emplacement de la vieille forteresse de Louisbourg a été compris dans les terrains militaires que le gouvernement impérial s'est réservés et qui par la suite ont passé entre les mains du gouvernement fédéral.

Le sénateur Belleroose demande copie de tous les documents relatifs à l'affaire du libraire Desjardins, cédant à un meuble pour vente de livres immoraux.

Le sénateur veut démontrer que contrairement à ce qu'a prétendu Sir Mackenzie Bowell dans l'affaire Norwick, c'est le gouvernement fédéral qui a chargé des poursuites de ce genre.

CHAMBRE DES COMMUNES

Les bills suivants ont été proposés: Acte pour mettre en vigueur le traité français-M. Foster.

Acte amendant le projet de loi concernant l'indemnité des cours d'eau des territoires du Nord-Ouest pour l'irrigation des terres et autres utilités.

Acte pour amender la loi des terres publiques, afin de pourvoir à la vente ou au bail pour la durée de temps seulement qui est requise par l'utilité publique. M. Oulmet.

Acte pour amender la loi relative au canton de Joliette au district électoral de Berthier pour les fins du Parlement fédéral. M. Oulmet.

M. Gillies. La commission commune des gouvernements du Canada et des Etats-Unis et elle a tenu une session sur les sujets qui lui ont été soumis.

M. Costigan. Non. M. Carro. Le gouvernement a-t-il arreté d'Orléans l'un de quelque autre personne une bâtisse dans le but d'y établir un bureau de poste à Laurentides, comté de l'Assomption?

Si oui, à quelle époque et dans quel but? M. Carro. Le gouvernement a-t-il fait quelque démarche et de quelle nature pour faire réparer la dite bâtisse et la mettre en état de servir comme bureau de poste?

M. Oulmet réplique. Non, aucune bâtisse n'a été réédifiée, mais des dépenses ont été faites au montant de \$300 pour organiser un bureau de poste conventionnel, et un service postal digne de la population de cette importante localité.

ECHOS ET NOUVELLES

Buchanan expiera son crime le 1er juillet

Un monument aux Huguenots de l'Acadie

Edwin Webster, un acteur plus connu sous le pseudonyme de Ned Thatcher, est parti subitement de la rupture d'un anévrysme sur la scène, pendant la dernière représentation au Grand Théâtre, à West Superior, Wisconsin.

Deux ingénieurs américains, F. W. Lowry et Charles Simpson, ont tourné d'exploration dans les montagnes Sierra Madre au Mexique se sont pris de querelle avec leur guide. Le mexicain a fait feu sur Simpson et Lowry à son tour l'a blessé mortellement.

Le roi de Norvège vient de quitter Christiania pour se rendre à Stockholm sans avoir pu trouver personne pour former un ministère.

Le docteur Buchanan sera exécuté à Sing Sing, N. Y., pendant la semaine qui commence le 1er juillet. Le géolier Sage fait pour la troisième fois les préparatifs pour l'exécution du célèbre empoisonneur.

Le cour supérieur du Minnesota vient d'accorder un sursis de 30 jours à Harry Hayward condamné à mort pour le meurtre de Mlle Catherine Gling, à Minneapolis.

Sam Hughes, un député d'Ontario, est à la tête d'un mouvement pour l'érection à Port-Royal, N. E., d'un monument aux Huguenots, premiers colons de l'Acadie.

LA REPOSE DU MANITOBA

Expédiée à Ottawa aujourd'hui

Winnipeg, 21—La réponse négative de la législature manitoibaine à l'acte ministériel sur la question des écoles sera expédiée aujourd'hui même à Ottawa. Il n'y a pas eu de discussion sur ce sujet, hier, à la législature et il est question de clore la session à bref délai.

La "Tribune", organe de M. Greenway, contient un violent article contre les députés de l'opposition prédéfini leurs défauts devant l'électorat pour être déclaré en faveur du système d'écoles tel qu'il existe dans Ontario.

FRANCE ET CANADA

Bordeaux, 21—Les marchands de bois ont commencé à recevoir leurs approvisionnements des ports de la Baltique, par suite du retard apporté à la ratification du traité de commerce franco-canadien, qui frappe du tarif minimum les importations du Canada.

Pas de Danger

De se NOYER aux BAINS LAURENTIENS

Eau Pure et à l'abri des Rayons Dangereux du Soleil.

LA CROSSE

GRANDE PARTIE Le National vs. Crescent Gabriel LUNDI, LE 24 JUIN, sur le Terrain du National, coin des rues St-Charles et Atwater. La balle sera lancée à 3 heures p.m.

AMUSEMENTS

QUEEN'S THEATRE

PARC ROYAL

Excursion à Québec

Excursion à Québec

Excursion à Québec

Excursion à Québec

Excursion à Québec

Excursion à Québec

Excursion à Québec

Excursion à Québec



NOTES OUVRIERES

CONSEIL CENTRAL DES METIERS ET DU TRAVAIL

Le Conseil Central a tenu son assemblée régulière, hier soir, sous la présidence de M. C. J. Ryan.

Des lettres de créance ont été reçues de l'Union des Peintres No 74. Après l'adoption des minutes et l'appel des délégués, on procéda à la nomination des officiers pour le prochain semestre.

Sont sur les rangs: pour la charge de président, MM. Ryan et Fontaine; vice-président, Rodier, Hogue et Dodi; secrétaire anglais, Darlington et Walsh; secrétaire français, Becquet et Deguire; secrétaire-correspondant, Magloire Hogue; secrétaire-financier, P. C. Chate; trésorier, Béland, Milbourne et Brennan; sergent-d'armes, Pepin, Wilkinson et Brabant.

Comité des lettres de créance: MM. Lafontaine, Lesage, Milburpe, Darlington, Bequet, Maguire, Brodwick, Béland, Walsh, Charland, Rodier et Deguire.

Comité d'Organisation: MM. Boudreau, Wilkinson, Dodi, Cusson, Freedlander, Darlington, Forget, Bequet, M. Walsh, Henri, Dupont et Fontaine.

Comité de Législation: MM. Maguire, Pepin, Béland, Rodier, M. Walsh, Milburpe, Bequet, Cusson, Freedlander, Darlington, Dodi, Béland, Malhot, Hogue, Brennan et Brodwick.

Auditeurs: MM. Lesage, Henri, Béland et Charland.

Les élections auront lieu le 4 juillet prochain. Le Conseil a décidé de nommer un comité spécial composé d'un délégué de chaque métier engagé à la construction des bâtiments.

Ce comité se compose de M. Cusson, pour les peintres; M. Forget, pour les tailleurs de pierre; M. Deguire, pour les peintres et de M. Ramsay, pour les charpentiers et menuisiers.

Une résolution a été adoptée à l'unanimité protestant contre le projet de loi de Sir Charles Hibbert Tupper, tendant à abolir la publication des journaux du dimanche.

Copie de cette résolution doit être envoyée à Sir Mackenzie Bowell à Ottawa.

Un comité composé de MM. Milburpe, Walsh, Latourrelle, Béland et Levesque a été nommé pour prendre des renseignements et faire rapport sur le montant des recettes provenant du piquet-nique, donné l'an dernier, au bénéfice de Mme Sandilands.

Les cigares sont en vente dans une certaine manufacture de cigares, qui après avoir obtenu l'étiquette de l'Union, refuse de payer les salaires courus aux ouvriers.

PARLEMENT FEDERAL

A propos de Louisbourg

Les livres Immoraux — SENAT

Ottawa, 20-Le sénateur Poirier a interpellé le gouvernement pour savoir si l'emplacement de la vieille forteresse de Louisbourg a été compris dans les terrains militaires que le gouvernement impérial s'est réservés et qui par la suite ont passé entre les mains du gouvernement fédéral.

Le sénateur Belleroose demande copie de tous les documents relatifs à l'affaire du libraire Desjardins, cédant à un meuble pour vente de livres immoraux.

Le sénateur veut démontrer que contrairement à ce qu'a prétendu Sir Mackenzie Bowell dans l'affaire Norwick, c'est le gouvernement fédéral qui a chargé des poursuites de ce genre.

CHAMBRE DES COMMUNES

Les bills suivants ont été proposés: Acte pour mettre en vigueur le traité français-M. Foster.

Acte amendant le projet de loi concernant l'indemnité des cours d'eau des territoires du Nord-Ouest pour l'irrigation des terres et autres utilités.

Acte pour amender la loi des terres publiques, afin de pourvoir à la vente ou au bail pour la durée de temps seulement qui est requise par l'utilité publique. M. Oulmet.

Acte pour amender la loi relative au canton de Joliette au district électoral de Berthier pour les fins du Parlement fédéral. M. Oulmet.

M. Gillies. La commission commune des gouvernements du Canada et des Etats-Unis et elle a tenu une session sur les sujets qui lui ont été soumis.

M. Costigan. Non. M. Carro. Le gouvernement a-t-il arreté d'Orléans l'un de quelque autre personne une bâtisse dans le but d'y établir un bureau de poste à Laurentides, comté de l'Assomption?

Si oui, à quelle époque et dans quel but? M. Carro. Le gouvernement a-t-il fait quelque démarche et de quelle nature pour faire réparer la dite bâtisse et la mettre en état de servir comme bureau de poste?

M. Oulmet réplique. Non, aucune bâtisse n'a été réédifiée, mais des dépenses ont été faites au montant de \$300 pour organiser un bureau de poste conventionnel, et un service postal digne de la population de cette importante localité.

ECHOS ET NOUVELLES

Buchanan expiera son crime le 1er juillet

Un monument aux Huguenots de l'Acadie

Edwin Webster, un acteur plus connu sous le pseudonyme de Ned Thatcher, est parti subitement de la rupture d'un anévrysme sur la scène, pendant la dernière représentation au Grand Théâtre, à West Superior, Wisconsin.

Deux ingénieurs américains, F. W. Lowry et Charles Simpson, ont tourné d'exploration dans les montagnes Sierra Madre au Mexique se sont pris de querelle avec leur guide. Le mexicain a fait feu sur Simpson et Lowry à son tour l'a blessé mortellement.

Le roi de Norvège vient de quitter Christiania pour se rendre à Stockholm sans avoir pu trouver personne pour former un ministère.

Le docteur Buchanan sera exécuté à Sing Sing, N. Y., pendant la semaine qui commence le 1er juillet. Le géolier Sage fait pour la troisième fois les préparatifs pour l'exécution du célèbre empoisonneur.

Le cour supérieur du Minnesota vient d'accorder un sursis de 30 jours à Harry Hayward condamné à mort pour le meurtre de Mlle Catherine Gling, à Minneapolis.

Sam Hughes, un député d'Ontario, est à la tête d'un mouvement pour l'érection à Port-Royal, N. E., d'un monument aux Huguenots, premiers colons de l'Acadie.

LA REPOSE DU MANITOBA

Expédiée à Ottawa aujourd'hui

Winnipeg, 21—La réponse négative de la législature manitoibaine à l'acte ministériel sur la question des écoles sera expédiée aujourd'hui même à Ottawa. Il n'y a pas eu de discussion sur ce sujet, hier, à la législature et il est question de clore la session à bref délai.

La "Tribune", organe de M. Greenway, contient un violent article contre les députés de l'opposition prédéfini leurs défauts devant l'électorat pour être déclaré en faveur du système d'écoles tel qu'il existe dans Ontario.

FRANCE ET CANADA

Bordeaux, 21—Les marchands de bois ont commencé à recevoir leurs approvisionnements des ports de la Baltique, par suite du retard apporté à la ratification du traité de commerce franco-canadien, qui frappe du tarif minimum les importations du Canada.

Pas de Danger

De se NOYER aux BAINS LAURENTIENS

Eau Pure et à l'abri des Rayons Dangereux du Soleil.

LA CROSSE

GRANDE PARTIE Le National vs. Crescent Gabriel LUNDI, LE 24 JUIN, sur le Terrain du National, coin des rues St-Charles et Atwater. La balle sera lancée à 3 heures p.m.

AMUSEMENTS

QUEEN'S THEATRE

PARC ROYAL

Excursion à Québec

Excursion à Québec

Excursion à Québec

Excursion à Québec

Excursion à Québec

Excursion à Québec

Excursion à Québec

Excursion à Québec

LE MYSTERE DE ST-HENRI

Nouvel interrogatoire de Demers

La fille Deguise a perdu la mémoire

Elle n'a pas vu de taches de sang sur certain esquisse-mains

Le père Deguise a fermé son magasin deux jours

Un témoignage suggestif

Ajournement à huit jours

Cinq à six cents personnes se sont réunies hier soir, dans la grande salle de l'hôtel de St-Henri, pour assister à l'enquête qui avait lieu sur le mystérieux drame de St-Henri.

M. Demers, continue le témoin, n'avait aucune préférence. Elle recevait tous mes amis de la même manière. Mes enfants sont à St-Charles.

M. Demers, à la fin de son témoignage répète encore qu'il ne soupçonne personne à Montréal comme étant le meurtrier de son épouse.

M. Demers, à la fin de son témoignage répète encore qu'il ne soupçonne personne à Montréal comme étant le meurtrier de son épouse.

M. Demers, à la fin de son témoignage répète encore qu'il ne soupçonne personne à Montréal comme étant le meurtrier de son épouse.

M. Demers, à la fin de son témoignage répète encore qu'il ne soupçonne personne à Montréal comme étant le meurtrier de son épouse.

M. Demers, à la fin de son témoignage répète encore qu'il ne soupçonne personne à Montréal comme étant le meurtrier de son épouse.

M. Demers, à la fin de son témoignage répète encore qu'il ne soupçonne personne à Montréal comme étant le meurtrier de son épouse.

M. Demers, à la fin de son témoignage répète encore qu'il ne soupçonne personne à Montréal comme étant le meurtrier de son épouse.

sur l'ordre de M. Hayden, je suis descendu dans la cour prendre la mesure de divers sièges de voitures, ce qui m'a occupé jusque vers trois heures.

Je ne m'en rappelle pas. —Ne vous rappelez-vous pas que votre père a longuement discuté cette chose avec M. le curé Décaré?

—Je ne m'en rappelle pas. —Vous vous rappelez sans doute que quand je suis descendu d'en haut, j'ai dit à votre père: Cette femme a été assassinée, et il m'a répondu: C'est impossible!

—Je ne m'en rappelle pas. —Quand votre père a-t-il dit pour la première fois que Mme Demers était morte depuis le matin?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce qu'il a dit que vous n'avez pas vu de taches de sang sur les mains de votre père?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce que vous vous rappelez avoir vu de la poudre sur le visage de votre père?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce que vous vous rappelez avoir vu de la poudre sur le visage de votre père?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce que vous vous rappelez avoir vu de la poudre sur le visage de votre père?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce que vous vous rappelez avoir vu de la poudre sur le visage de votre père?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce que vous vous rappelez avoir vu de la poudre sur le visage de votre père?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce que vous vous rappelez avoir vu de la poudre sur le visage de votre père?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce que vous vous rappelez avoir vu de la poudre sur le visage de votre père?

—Je ne m'en rappelle pas. —Est-ce que vous vous rappelez avoir vu de la poudre sur le visage de votre père?

LE MONDE

Imprimé et publié par la "Compagnie du Journal Le Monde" 100, rue St-Jacques, Montréal, Québec, Canada.

ABONNEMENT "LE MONDE" (Semaine Quotidienne) 1 an \$1.00 6 mois \$0.50 3 mois \$0.25

TELEPHONES 222-1001 Administration, 222-1012 Rédaction

TARIF DES ANNONCES (Cotées sur le Square Apele) 10 lignes pendant 10 jours \$1.00

MONTREAL, 21 JUILLET 1935

LA QUESTION DES ECOLES

Mgr Gravel et la Propagande

Texte des documents

La question des écoles a passé par tant de phases étonnantes qu'elle a surexcité les passions jusqu'à leur paroxysme.

Le Canada, on ne peut se le dissimuler traverse en ce moment une crise suprême, de la solution de laquelle dépend non seulement le sort du gouvernement, mais aussi la sécurité même de la confédération.

Les catholiques veulent la reconnaissance de leurs droits solennellement établis par le pape fédéral. Ils sont tenus en conscience, ils sont commandés par leurs évêques et leurs prêtres de ne pas céder un pouce de terrain aux adversaires des écoles séparées, ou plutôt des écoles catholiques.

Le "Monde" parmi tous les journaux français a pris les devants, mercredi dernier, en publiant un résumé de la correspondance échangée entre Mgr Gravel et Nicolet et la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Messieurs et chers collaborateurs, Je rencontrai vos désirs, je n'en doute pas, en portant à votre connaissance deux documents relatifs à la question des écoles de Manitoba.

Le Cardinal Ledochowski, Préfet de la S. C. de la Propagande, Eminence,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Eminence le travail qu'elle m'a décerné de faire sur la question des écoles de Manitoba.

La Confédération comme sous le nom de "Puissance du Canada" se compose de sept Provinces régionales et de quatre territoires encore en formation.

Le Manitoba est à des centaines de lieues de Winnipeg, séparée de la ville de Saint-Boniface par la Rivière-Rouge, Winnipeg et Saint-Boniface sont à environ 400 lieues d'Ottawa, la capitale fédérale.

Le gouvernement fédéral, par une résolution votée à l'unanimité, a déclaré que les catholiques de ce territoire ont le droit de bénéficier de la loi qui les veut et les frais de ces appels aux cours de justice devaient être à la charge du gouvernement fédéral.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

PREMIERE PHASE

Avant 1870, le territoire qui forme maintenant une province sous le nom de Manitoba, faisait partie du territoire d'Ontario, qui était une province anglaise.

Les catholiques adressèrent en premier lieu à la Cour Supérieure de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, une requête en appel de ce jugement.

Le gouvernement fédéral, par une résolution votée à l'unanimité, a déclaré que les catholiques de ce territoire ont le droit de bénéficier de la loi qui les veut et les frais de ces appels aux cours de justice devaient être à la charge du gouvernement fédéral.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

SECONDE PHASE

Après l'échec de la première phase, le gouvernement fédéral a tenté de résoudre la question des écoles par une autre voie.

Le gouvernement fédéral, par une résolution votée à l'unanimité, a déclaré que les catholiques de ce territoire ont le droit de bénéficier de la loi qui les veut et les frais de ces appels aux cours de justice devaient être à la charge du gouvernement fédéral.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

LE MONDE

Imprimé et publié par la "Compagnie du Journal Le Monde" 100, rue St-Jacques, Montréal, Québec, Canada.

ABONNEMENT "LE MONDE" (Semaine Quotidienne) 1 an \$1.00 6 mois \$0.50 3 mois \$0.25

TELEPHONES 222-1001 Administration, 222-1012 Rédaction

TARIF DES ANNONCES (Cotées sur le Square Apele) 10 lignes pendant 10 jours \$1.00

MONTREAL, 21 JUILLET 1935

LA QUESTION DES ECOLES

Mgr Gravel et la Propagande

Texte des documents

La question des écoles a passé par tant de phases étonnantes qu'elle a surexcité les passions jusqu'à leur paroxysme.

Le Canada, on ne peut se le dissimuler traverse en ce moment une crise suprême, de la solution de laquelle dépend non seulement le sort du gouvernement, mais aussi la sécurité même de la confédération.

Les catholiques veulent la reconnaissance de leurs droits solennellement établis par le pape fédéral. Ils sont tenus en conscience, ils sont commandés par leurs évêques et leurs prêtres de ne pas céder un pouce de terrain aux adversaires des écoles séparées, ou plutôt des écoles catholiques.

Le "Monde" parmi tous les journaux français a pris les devants, mercredi dernier, en publiant un résumé de la correspondance échangée entre Mgr Gravel et Nicolet et la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Messieurs et chers collaborateurs, Je rencontrai vos désirs, je n'en doute pas, en portant à votre connaissance deux documents relatifs à la question des écoles de Manitoba.

Le Cardinal Ledochowski, Préfet de la S. C. de la Propagande, Eminence,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Eminence le travail qu'elle m'a décerné de faire sur la question des écoles de Manitoba.

La Confédération comme sous le nom de "Puissance du Canada" se compose de sept Provinces régionales et de quatre territoires encore en formation.

Le Manitoba est à des centaines de lieues de Winnipeg, séparée de la ville de Saint-Boniface par la Rivière-Rouge, Winnipeg et Saint-Boniface sont à environ 400 lieues d'Ottawa, la capitale fédérale.

Le gouvernement fédéral, par une résolution votée à l'unanimité, a déclaré que les catholiques de ce territoire ont le droit de bénéficier de la loi qui les veut et les frais de ces appels aux cours de justice devaient être à la charge du gouvernement fédéral.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

LE MONDE

Imprimé et publié par la "Compagnie du Journal Le Monde" 100, rue St-Jacques, Montréal, Québec, Canada.

ABONNEMENT "LE MONDE" (Semaine Quotidienne) 1 an \$1.00 6 mois \$0.50 3 mois \$0.25

TELEPHONES 222-1001 Administration, 222-1012 Rédaction

TARIF DES ANNONCES (Cotées sur le Square Apele) 10 lignes pendant 10 jours \$1.00

MONTREAL, 21 JUILLET 1935

LA QUESTION DES ECOLES

Mgr Gravel et la Propagande

Texte des documents

La question des écoles a passé par tant de phases étonnantes qu'elle a surexcité les passions jusqu'à leur paroxysme.

Le Canada, on ne peut se le dissimuler traverse en ce moment une crise suprême, de la solution de laquelle dépend non seulement le sort du gouvernement, mais aussi la sécurité même de la confédération.

Les catholiques veulent la reconnaissance de leurs droits solennellement établis par le pape fédéral. Ils sont tenus en conscience, ils sont commandés par leurs évêques et leurs prêtres de ne pas céder un pouce de terrain aux adversaires des écoles séparées, ou plutôt des écoles catholiques.

Le "Monde" parmi tous les journaux français a pris les devants, mercredi dernier, en publiant un résumé de la correspondance échangée entre Mgr Gravel et Nicolet et la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Messieurs et chers collaborateurs, Je rencontrai vos désirs, je n'en doute pas, en portant à votre connaissance deux documents relatifs à la question des écoles de Manitoba.

Le Cardinal Ledochowski, Préfet de la S. C. de la Propagande, Eminence,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Eminence le travail qu'elle m'a décerné de faire sur la question des écoles de Manitoba.

La Confédération comme sous le nom de "Puissance du Canada" se compose de sept Provinces régionales et de quatre territoires encore en formation.

Le Manitoba est à des centaines de lieues de Winnipeg, séparée de la ville de Saint-Boniface par la Rivière-Rouge, Winnipeg et Saint-Boniface sont à environ 400 lieues d'Ottawa, la capitale fédérale.

Le gouvernement fédéral, par une résolution votée à l'unanimité, a déclaré que les catholiques de ce territoire ont le droit de bénéficier de la loi qui les veut et les frais de ces appels aux cours de justice devaient être à la charge du gouvernement fédéral.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Manitoba, à son tour, en appel de ce jugement du Conseil Privé de la Reine, a demandé que le Conseil Privé de la Reine, qui est le tribunal suprême de la Cour Supérieure, déclare la loi inconstitutionnelle.

Lardepsie serait un nom plus approprié à cette maladie si commune, la dyspepsie... Dr C. N. Poitras, 1141 RUE MIGNONNE, MONTREAL.

COLONIAL HOUSE CARRE PHILLIPS VENTE SPECIALE Carrosses d'Enfants 20% D'ESCOMPTE Plus 5% pour Comptant Henry Morgan & Cie, MONTREAL.

Dominion Cold Storage Company LIMITEE Capital Autorisé \$300,000.00 DIRECTEURS PROVISOIRES D. A. McCaskill, Colin McArthur, Wm Johnson, W. M. Burden, G. P. Sylvester, P. J. McAlister, James McGregor.

PROSPECTUS DE LA Dominion Cold Storage Company LIMITEE Capital Autorisé \$300,000.00

LA SAISON Est Maintenant Ouverte Sources Calédonia. Le plus vieux et le plus populaire Spa du Canada.

Compagnie d'Assurance SUR LA VIE "THE MANUFACTURERS" Capital Autorisé \$2,000,000

A. C. LACHANCE 325 RUE DORCHESTER Mandoline, Guitare, Banjo et Bandolo.

Docteur PAUL E. PREVOST 169 rue St-Paul, MONTREAL. Spécialité: Médecine Générale.

Avocats Oulmet, Emard, Maurault & Oulmet, 150 RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.

Ingenieurs-Civils J. EMILE VANIER 107 RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.

L. N. DENIS Tapissier, Peintre, Hules, Vernis, Ferronneries, 309-101 RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

Hotel St-Laurent 86 et 88 RUE ST-LAURENT, MONTREAL.

LA SAISON Est Maintenant Ouverte Sources Calédonia. Le plus vieux et le plus populaire Spa du Canada.

A. C. LACHANCE 325 RUE DORCHESTER Mandoline, Guitare, Banjo et Bandolo.

Colonne S. Carsley

Gants de kid pour dames
Gants d'opéra en kid blanc, 20c pr.
Gants d'opéra en kid blanc, 6 boutons

Gants de soie noire pour dames
Gants de soie noire, pour dames,
22c la paire

Habillments d'été pour garçons
Habillments Galates de fantaisie,
pour garçons, \$1.00



Habillments Galates de fantaisie,
pour garçons, \$1.00
Habillments en tweed d'été, pour
garçons, \$1.35

Habillments d'été
pour jeunes gens.
Habillments en tweed d'été pour
jeunes gens, \$3.25

Habillments d'été
pour hommes
Habillments d'été en tweed pour
hommes, \$4.95

Chemises d'hommes
Chemises non repassées, pour hom-
mes, 75c

Chemises d'été
Chemises non repassées, pour hom-
mes, 75c

Chemises d'été
Chemises non repassées, pour hom-
mes, 75c

Chemises d'été
Chemises non repassées, pour hom-
mes, 75c

RADWAY'S PILLS

Toujours Efficaces,
Entièrement Végétales.

Mal de Tête,
Maldies des Femmes,
Maldies Biliées,
Indigestions,
Dyspepsie,
Constipation,

CIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL & LONDON & GLOBE

J. G. A. GENDREAU
Chirurgien-Dentiste
Rue St-Laurent.

AVIS
Metropolitan Plate Glass Insurance Co.

VOITURES D'ÉTÉ
Buggies
Expresses
Carrosses
Charettes

U. Roy Frères
18 CADIEUX.

VOITURES D'ÉTÉ
Buggies
Expresses
Carrosses
Charettes

PACIFIQUE CANADIEN
DOMINION DAY

MOITIÉ PRIX
Bureau des billets d'aller et retour à

MOITIÉ PRIX
Bureau des billets d'aller et retour à

MOITIÉ PRIX
Bureau des billets d'aller et retour à

MOITIÉ PRIX
Bureau des billets d'aller et retour à

MOITIÉ PRIX
Bureau des billets d'aller et retour à

Petit Monstre

DEUXIEME PARTIE
L'AFFAIRE DE BOISCORAN

XXIII

Un long silence suivit, si profond
qu'on put entendre le pas monotone
du soldat de ligne de faction sous les

Et pour bien indiquer cette nuance
le conseil que je vous donne, mon
cher client, prononça-t-il, est, selon

Et pour bien indiquer cette nuance
le conseil que je vous donne, mon
cher client, prononça-t-il, est, selon

Et pour bien indiquer cette nuance
le conseil que je vous donne, mon
cher client, prononça-t-il, est, selon

Et pour bien indiquer cette nuance
le conseil que je vous donne, mon
cher client, prononça-t-il, est, selon

Et pour bien indiquer cette nuance
le conseil que je vous donne, mon
cher client, prononça-t-il, est, selon

Et pour bien indiquer cette nuance
le conseil que je vous donne, mon
cher client, prononça-t-il, est, selon

Et pour bien indiquer cette nuance
le conseil que je vous donne, mon
cher client, prononça-t-il, est, selon

Et pour bien indiquer cette nuance
le conseil que je vous donne, mon
cher client, prononça-t-il, est, selon

Et pour bien indiquer cette nuance
le conseil que je vous donne, mon
cher client, prononça-t-il, est, selon

AU SAGUENAY

Une excursion à des prix épa-
tants de bon marché

La température qu'il fait de ce
temps-ci est tout ce qu'il faut pour
faire songer aux grands bois et aux

On obtient tous les renseignements
en s'adressant aux bureaux de la So-
cété, 1540 rue Notre-Dame ou à M.

LE CADAVRE
De la suicidée de Québec

Banquet national
Le banquet national, à l'occasion
de la célébration de la fête St-Jean-

Les cadets du Mont St-Louis
Les cadets du Mont St-Louis sont
revenus mercredi à Montréal.

Ne manquez jamais son coup
C'est le verdict rendu par les mil-
liers de femmes et jeunes filles qui

La Virilité
Reconstituer par l'usage des CATON'S VITALISERS.

Les Articles
Qui se maintiennent à leur haut
niveau d'excellence et ne varient

Allumettes de E. B. EDDY.

ANNONCE DE
John Murphy & Cie

Grande Vente à Bon Marché
POUR 3 JOURS
Samedi, Lundi et Mardi

Tweeds pour Costumes, 34 pouces de largeur, prix régulier,
\$1.00 et \$1.25. Réduits à 50c seulement.

John Murphy & Cie
2343 RUE STE-CATHERINE,
COIN DE LA RUE METCALFE.

Une Bonne et Grande Occasion
Pour tout le Monde

Vente de Souliers, Bottes et Bot-
tines à de gros escomptes. Tout est
offert sans réserve à moitié prix.

Voici une liste des prix spéciaux
que nous offrons :

Bottines Lacées, en Veau, pour Hommes, cousues à la main,
Prix ordinaire \$4.50, maintenant \$2.75.

Argent à Prêter
A 6 et 7 1/2.

Ouvrages Canadiens
Librairie Granger Freres
1699 NOTRE-DAME.

BOIS DE SCIAGE
O. DUFRESNE, JR & FRERE

MARCOTTE FRÈRES

Connaissiez-vous
Maplewood,

Maplewood
A Vendre - Hôtels, salons, cuisines et

Grande Vente Spéciale
John Murphy & Cie

A LOUER
MARCOTTE FRÈRES

Argent à Prêter
A 6 et 7 1/2.

Argent à Prêter
A 6 et 7 1/2.

Argent à Prêter
A 6 et 7 1/2.

Argent à Prêter
A 6 et 7 1/2.

Argent à Prêter
A 6 et 7 1/2.

Argent à Prêter
A 6 et 7 1/2.

